

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, domiciliée 4 rue Klein, Digne-les-Bains, représentée par sa Présidente,

d'une part,

ET

Academy Numérique, chef de file de la formation « E-Tourisme Développement » labellisée « Grande école du numérique », domiciliée ZA Saint-Pierre, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : INTERVENTION DU CHEF DE FILE, ACADEMY NUMERIQUE

Pour répondre aux enjeux du désenclavement du territoire et à l'émergence d'un dynamisme économique et touristique renouvelé, aux côtés de l'ACADEMY NUMERIQUE, les acteurs du territoire (acteurs touristiques et économiques, Provence Alpes Agglomération, Pôle emploi, Office de tourisme, ADT, CRT Paca, chambres consulaires, IUT Aix Marseille...) propose une formation « E-Tourisme Développement », labellisée « Grande école du numérique » par l'Etat.

L'ACADEMY NUMERIQUE assure la coordination du projet de formation dont les contenus pédagogiques sont spécifiques pour être en adéquation avec les problématiques touristiques du territoire. Ces contenus sont axées sur le marketing touristique et le numérique.

La formation est constituée de quatre unités d'enseignement :

- Marketing touristique 20% (Modules 1 à 5)
- Stratégie numérique 10% (Modules 6 à 8)
- Développement web 40% (Modules 9 à 11)
- Communication digitale 30% (Modules 12 à 15)

La formation devra respecter le dispositif national « Grande École du numérique » qui vient aider des formations retenues après appel à projets. Par la labellisation de formations, Grande École du Numérique doit permettre le plein développement d'apprentissages innovants aux métiers du numérique pour favoriser l'insertion professionnelle en priorité des jeunes sans qualification ou diplôme et aux femmes.

Cette formation est gratuite pour les apprenants. Les publics cibles sont les suivants : les demandeurs d'emploi, 50% de 18-25 ans et 50% de plus de 25 ans, dont 30% de femmes a minima, des personnes en situation de handicap, des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou bénéficiaires des minimas sociaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E-legalite.com

La formation courte et qualifiante permettra aux apprenants de se former efficacement dans des filières d'avenir. Les formations labellisées « Grande École du Numérique » respectent des critères et des objectifs visant à l'insertion professionnelle, à l'utilisation de pédagogies innovantes, à l'inclusion dans les territoires (en particulier ceux de la politique de la ville) et à l'ouverture aux publics traditionnellement éloignés du numérique.

ARTICLE 2 : ROLE ET CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et touristique, Provence Alpes Agglomération fait de la transformation numérique une priorité pour contribuer au développement économique.

Pour cela, elle accompagne les acteurs touristiques, aujourd'hui majoritairement sans compétences face à la digitalisation touristique, dans une stratégie numérique.

La Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération verse, à titre expérimental, un financement non-renouvelable auprès de l'Academy Numérique, chef de file de la formation « E-Tourisme Développement » labellisé « Grande école du numérique », de 27 500,00 euros.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente Convention est conclue pour une durée d'un an.
Elle prend effet au ...

Fait à Digne-les-Bains,
Le _____,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E-legalite.com